

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Entre en vigueur le 22 septembre 2023



Ville de
Rouyn-Noranda

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

TABLE DES MATIÈRES

1- PRÉAMBULE	2
2- DÉFINITIONS ET GÉNÉRALITÉS	2
A. Généralités	2
B. Cadre juridique	3
C. Définitions	3
1) <i>Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée</i>	3
2) <i>Dépersonnalisation</i>	4
3) <i>Plateformes</i>	4
4) <i>Renseignements personnels</i>	4
5) <i>Témoins de connexion (Cookies)</i>	4
3- ACCEPTATION DES CONDITIONS D'UTILISATIONS	4
4- COLLECTE DE DONNÉES	5
A. Renseignements personnels	5
B. Témoins de connexion (Cookies)	5
C. Google Analytics	5
5- UTILISATION ET COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS	6
6- MESURES DE SÉCURITÉ MISES EN PLACE	6
A. Cryptage	7
B. Destruction, anonymisation ou dépersonnalisation des renseignements personnels	7
C. Liens externes	7
7- DROIT D'ACCÈS ET DEMANDES DE RECTIFICATIONS, RETRAIT OU DESTRUCTION	7
8- PLAINTES OU DEMANDE D'INFORMATION SUR LA PRÉSENTE POLITIQUE	7
9- PERSONNE(S) RESPONSABLE(S) DE LA POLITIQUE ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION	7
10- ÉLECTION DE DOMICILE ET ASSUJETTISSEMENTS AUX LOIS QUÉBÉCOISES ET CANADIENNES	8
11- ENTRÉE EN VIGUEUR	8
ANNEXE I – SCHÉMA SUR LE TRAITEMENT D'UN INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ	9

1- PRÉAMBULE

La Ville de Rouyn-Noranda (Ville) est un organisme public soumis à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et ses règlements afférents. Cette loi prend appui sur un objectif de transparence de la part des organismes publics et démontre une volonté de protéger les renseignements personnels, la sécurité des citoyens et le respect de la vie privée.

La présente politique de confidentialité témoigne du souhait de la Ville de prendre les mesures nécessaires afin d'atteindre les valeurs soutenues par la Loi et de sensibiliser les utilisateurs de ses plateformes aux enjeux et conditions applicables à l'utilisation des services offerts en ligne par la Ville.

Cette politique décrit les manières par lesquelles la Ville recueille, utilise et communique vos renseignements personnels. Elle explique également comment vous pouvez demander l'accès à ces renseignements ou les faire rectifier ou supprimer.

Lorsque vous fournissez des renseignements personnels à la Ville par courriel, via le site Web ou en téléchargeant ou utilisant l'une des plateformes de la Ville, après avoir pris connaissance de cette politique, vous consentez à ce que la Ville utilise et communique ces informations de la manière décrite à la présente politique ou pour laquelle vous avez spécifiquement fourni ces renseignements.

2- DÉFINITIONS ET GÉNÉRALITÉS

A. Généralités

Le préambule fait partie de la présente politique.

Avant de naviguer ou d'utiliser les services électroniques fournis par la Ville, l'utilisateur de ces plateformes doit prendre connaissance de la politique de confidentialité et des conditions d'utilisations applicables.

La présente politique ainsi que les plateformes de la Ville peuvent être mises à jour en tout temps et sans préavis. Il sera de votre responsabilité de prendre connaissance des changements apportés et de vous assurer de respecter les conditions établies dans la présente. La date de la dernière mise à jour se retrouve à la fin du document.

Les images, vidéos, fichiers audios, logiciels, informations ou documents contenus sur nos plateformes peuvent être sujets à des droits d'auteurs. Veuillez vous assurer que l'utilisation que vous en faites respecte les licences, droits et obligations applicables.

L'emploi du pronom « vous » et l'expression « utilisateur » ont le même sens et seront utilisés de manière interchangeable au travers de la présente politique.

B. Cadre juridique

Le cadre juridique régissant la présente politique se compose de ce qui suit :

- la *Charte canadienne des droits et libertés* (Annexe B de la *Loi Constitutionnelle de 1982 sur le Canada* (R-U), c.11);
- la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, c. C-12) ;
- le *Code civil du Québec* ;
- la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (RLRQ, c. C-1.1);
- la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) ;
- la *Loi sur les archives* (RLRQ, c. A-21.1);
- la *Loi sur le droit d'auteur* (L.C., 1985, c. C-42);
- *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 2);
- *Règlement sur les incidents de confidentialité* (RLRQ, c. A-2.1, r. 3.1).

C. Définitions

Aux fins d'interprétation de la présente politique, les mots ci-après mentionnés ont la signification suivante à moins qu'ils ne soient employés dans un sens différent et incompatible.

1) *Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée*

L'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée représente la démarche préventive visant la protection des renseignements personnels et le respect de la vie privée des personnes physiques. Elle consiste à considérer tous les facteurs qui entraîneraient des conséquences positives et négatives sur le respect de la vie privée des personnes concernées. Ces facteurs sont :

- L'analyse de la conformité à la loi d'un projet d'acquisition, de développement ou de refonte de système d'information, de prestation électronique ou de traitement de renseignements personnels;
- La détermination des risques d'atteinte à la vie privée engendrés par un projet et l'évaluation de leurs conséquences;
- La mise en place de stratégies pour éviter les risques ou les réduire efficacement.

2) Dépersonnalisation

La dépersonnalisation s'entend du processus par lequel un renseignement personnel est compilé de manière à ne plus permettre l'identification directe de la personne concernée par ces informations.

3) Plateformes

S'entend de tous les services numériques que la Ville met à la disposition du public et comprend notamment : Les sites internet de la Ville, les applications mobiles, les logiciels mis à la disposition par la Ville, les dossiers en ligne, la messagerie électronique des employés de la Ville et les cartes interactives. Cette définition n'inclut pas les réseaux sociaux, les sites ou logiciels fournis par des tiers auxquels la Ville peut faire référence ou y avoir une présence.

4) Renseignements personnels

Les renseignements personnels correspondent aux informations qui concernent une personne physique et permettent directement ou indirectement de l'identifier. Ces renseignements peuvent comprendre notamment les noms, coordonnées, numéros de téléphone et adresses courriel. Seront seulement recueillies les données nécessaires pour répondre à vos besoins et vous fournir un meilleur service.

5) Témoins de connexion (Cookies)

Un témoin de connexion (Cookie), lorsque vous l'autorisez, est un fichier placé sur le disque dur de votre appareil électronique lorsque vous visitez un site internet. Les Cookies permettent d'enregistrer vos préférences et données de navigations sur votre appareil électronique. Ils peuvent informer la Ville du trafic sur ses plateformes en identifiant les pages consultés, à quels moments elles l'ont été, le nombre de visiteurs, la durée de consultation, l'appareil utilisé, le nom de domaine de votre fournisseur Internet, votre adresse IP, le type de navigateur et de système d'exploitation que vous utilisez, la page de provenance et le pays dans lequel la page a été consultée.

3- ACCEPTATION DES CONDITIONS D'UTILISATIONS

Communiquer un renseignement personnel, utiliser, s'inscrire ou naviguer sur l'une des plateformes de la Ville implique que vous reconnaissez et acceptez les conditions d'utilisations contenues dans la présente politique de confidentialité.

4- COLLECTE DE DONNÉES

A. Renseignements personnels

Sont collectés par certaines de nos plateformes les renseignements personnels de nos utilisateurs. Ces renseignements peuvent comprendre notamment les noms, coordonnées, informations bancaires, numéro d'assurance maladie, numéro d'assurance sociale, numéros de téléphone et adresses courriel. Seront seulement recueillies les données nécessaires pour répondre à vos besoins et vous fournir un meilleur service.

B. Témoins de connexion (Cookies)

Les plateformes de la Ville utilisent des témoins de connexion (Cookies). Ces données recueillies nous permettent de tenir des données statistiques et d'améliorer ou d'adapter les services fournis en fonction des besoins et préférences de nos utilisateurs.

Un Cookie ne donne pas à la Ville un accès à votre appareil électronique ou toute autre information à votre sujet. Seules les données que vous choisissez de partager avec nous sont comptabilisées. Ainsi, vous pouvez choisir d'accepter ou de refuser les Cookies. À noter toutefois que le refus des Cookies pourrait nuire à l'utilisation normale de nos plateformes ou même vous empêcher d'avoir accès à certains éléments de nos plateformes.

C. Google Analytics

Sur certaines de ces plateformes, la Ville a recours à Google Analytics. Google Analytics est un service d'analyse Web qui fournit des statistiques et des outils analytiques de base. Ces données aident à l'optimisation des moteurs de recherche. Ce service conserve les renseignements recueillis notamment aux États-Unis. Google peut les communiquer à des tiers ou d'autres filiales Google. Les témoins publicitaires de Google sont aussi utilisés pour recueillir des renseignements démographiques et de l'information sur les centres d'intérêt des internautes. Pour avoir plus d'informations sur les renseignements recueillis par Google et l'usage qu'il en est fait, veuillez directement consulter leur Politique de confidentialité et les conditions d'utilisation disponible sur le site internet de Google. Sachez qu'il est possible d'empêcher Google d'enregistrer les renseignements relatifs à votre navigation en installant sur votre ordinateur le module complémentaire de navigateur pour la désactivation de Google Analytics. Sur un autre type d'appareil électronique, vous pouvez utiliser un navigateur privé ou utiliser le mode « incognito ».

5- UTILISATION ET COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

Communiquer des renseignements personnels sur les plateformes de la Ville implique que vous acceptez que celle-ci utilise ou communique ces informations pour remplir les fins auxquelles elles ont été communiquées. Ce consentement peut être retiré en tout temps, mais le retrait de ce consentement peut empêcher la Ville de vous octroyer certains services.

La Ville s'assure de ne pas rendre public, vendre, distribuer ou louer vos renseignements personnels à des tiers sans votre consentement. Ces informations ne sont accessibles qu'aux employés de la Ville qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions. Les renseignements personnels seront uniquement utilisés pour les fins auxquelles ils sont collectés.

Dans le cadre de certains des services fournis par la Ville, les renseignements personnels fournis ou recueillis seront hébergés chez les fournisseurs de ce service. Lorsque la Ville confie la collecte, la détention ou le traitement de ces informations à un fournisseur de service au Québec ou à l'extérieur du Québec, elle prend les meilleures mesures possibles afin de s'assurer que les droits des personnes concernées prévus à la présente politique soient respectés par ce fournisseur. Les lois des juridictions hors Québec pourront affecter les droits des personnes concernées.

Dans certains cas, ces renseignements pourront être communiqués à un tiers sans votre consentement pour les fins suivantes :

- Pour répondre au besoin pour lequel vous avez fourni cette information;
- Si une loi l'exige ou l'autorise suivant les résultats de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée;
- Si une ordonnance de la Cour l'exige.

La Ville pourra également, dans certains cas, utiliser des renseignements personnels recueillis à des fins d'étude, de recherche ou de production de données statistiques.

6- MESURES DE SÉCURITÉ MISES EN PLACE

La Ville s'efforce à ce que ses plateformes emploient et détiennent le plus haut degré de sécurité possible de manière à éviter, bloquer et prévenir les intrusions ou la fuite de renseignements personnels. Les moyens mis en place comprennent des mesures de sécurité technologiques, administratives et physiques. Certains de nos serveurs sont également gérés par des tiers spécialisés.

La Ville recommande que vos appareils électroniques et navigateurs Web soient en tout temps mis à jour afin de détenir la dernière version et naviguer avec davantage de sécurité sur nos plateformes. N'utilisez pas de réseau internet public lorsque vous transmettez de l'information sensible ou personnelle. Prenez également le soin de toujours effacer la mémoire cache de vos appareils électroniques après avoir transmis un renseignement personnel ou toute autre donnée.

En cas d'incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels, la Ville suit le processus illustré dans le *Schéma sur le traitement d'un incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel* disponible en ANNEXE I.

A. Cryptage

Dans certains cas, les renseignements collectés par les plateformes de la Ville sont cryptés selon le protocole de chiffrement SSL. Cela assure un transit plus sécuritaire et confidentiel de vos données.

B. Destruction, anonymisation ou dépersonnalisation des renseignements personnels

Une fois que les fins pour lesquelles les renseignements personnels recueillis ont été remplis, un processus de destruction, d'anonymisation ou de dépersonnalisation est prévu afin que soit traité les renseignements personnels détenus en vertu des normes et les délais s'appliquant à ces derniers.

C. Liens externes

Les plateformes de la Ville peuvent contenir des hyperliens vers des sites internet externes à la Ville. La Ville n'est pas responsable de la protection et de la confidentialité des informations que vous fournissez en visitant ces sites Web puisqu'ils ne sont pas régis par la présente politique de confidentialité. Vous devez faire preuve de prudence et lire attentivement les conditions d'utilisation de ces liens externes lorsque vous en faites usage.

7- DROIT D'ACCÈS ET DEMANDES DE RECTIFICATIONS, RETRAIT OU DESTRUCTION

Il est possible de formuler une demande d'accès à des documents ou de faire une demande de rectification, de retrait ou de destruction de l'information apparaissant sur l'une de nos plateformes ou des renseignements recueillis par l'une d'elles. Pour ce faire, vous pouvez rejoindre les personnes identifiées à la section [Personne\(s\) responsable\(s\) de la politique](#).

8- PLAINTES OU DEMANDE D'INFORMATION SUR LA PRÉSENTE POLITIQUE

Si vous avez des questions sur la présente politique de confidentialité ou si vous souhaitez déposer une plainte quant à son respect ou les mesures de sécurité mises en place, vous pouvez rejoindre les personnes identifiées à la section [Personne\(s\) responsable\(s\) de la politique](#).

9- PERSONNE(S) RESPONSABLE(S) DE LA POLITIQUE ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

La direction du Greffe et contentieux est responsable de l'application de la présente politique. Si votre demande concerne une demande d'accès à de l'information ou à des documents, voici les coordonnées de la personne responsable des demandes d'accès à l'information :

M^e Angèle Tousignant, greffière

Service du greffe et contentieux

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3

(819) 797-7110 poste 7389

accesinformation@rouyn-noranda.ca

Si votre demande concerne un renseignement personnel, voici les coordonnées de la personne responsable de la protection des renseignements personnels :

M^e Myriam Coderre, greffière-adjointe et cheffe du contentieux

Service du greffe et contentieux

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3

(819) 797-7110 poste 7487

myriam.coderre@rouyn-noranda.ca

10- ÉLECTION DE DOMICILE ET ASSUJETTISSEMENTS AUX LOIS QUÉBÉCOISES ET CANADIENNES

L'utilisation des plateformes est régie par les lois et tribunaux de la province du Québec. Les disputes ou litiges relatifs à la présente politique, à ses conditions ou à l'utilisation des plateformes de la Ville seront de la juridiction exclusive des tribunaux compétents de la Ville, auxquels vous vous soumettez irrévocablement.

11- ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique de confidentialité entre en vigueur le 22 septembre 2023.

Dernière mise à jour : 22 septembre 2023

ANNEXE I – SCHÉMA SUR LE TRAITEMENT D'UN INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ

SCHÉMA SUR LE TRAITEMENT D'UN INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ IMPLIQUANT UN RENSEIGNEMENT PERSONNEL

(articles 63.8 à 63.11 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LAI))

Les éléments illustrés ci-contre peuvent être réalisés simultanément



Motif de croire que s'est produit **un incident de confidentialité** (article 63.8 de la LAI)



Établir les circonstances de l'incident, cibler les renseignements personnels, les personnes visées et le problème



Diminuer les risques qu'un préjudice soit causé ou se reproduise (mesures de mitigation immédiates)



Déterminer la nature du préjudice en collaboration avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels



Prendre en compte, notamment :

- la sensibilité du renseignement
- les conséquences appréhendées
- la probabilité de l'utilisation à des fins préjudiciables (article 63.10 de la LAI)

Absence d'un risque de préjudice sérieux

Risque qu'un **préjudice sérieux** soit causé



Aviser (article 63.8 de la LAI)

Obligation
Commission d'accès à l'information

Obligation
Personnes concernées

Discretion
Personne ou organisme susceptible de diminuer le préjudice (communication des renseignements nécessaires)

Exception
Tant que l'avis est susceptible d'entraver une enquête* (article 63.8, alinéa 3 de la LAI)

Inscrire la communication dans un registre (responsable de la protection des renseignements personnels) (article 63.8, alinéa 2 de la LAI)



Autres mesures de mitigation afin de réduire les préjudices et d'éviter qu'un tel incident ne se reproduise



Inscription de l'incident de confidentialité au registre (article 63.11 de la LAI)

Réviser le processus en continu

* Enquête faite par une personne ou par un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois.